

Image not found or type unknown



Reconnaissance du père après la naissance

Par **Webangel**, le **14/10/2010** à **15:58**

Bonjour,rnrnje suis présentement enceinte et le père de l'enfant et moi ne sommes plus ensemble. Nous n'étions pas conjoint de fait. Puisque je n'ai pas l'intention d'inscrire son nom lors de la naissance de l'enfant, je me demandais s'il serait possible de le faire plus tard, si la situation venait qu'à changer. (Par exemple, lorsque l'enfant aura quelques mois.) Si oui, est-ce qu'il y aurait des frais? Nous vivons au Québec, Canada, je ne sais donc pas si vous pouvez me répondre.rnrnmerci!

Par **mimi493**, le **14/10/2010** à **16:19**

Est-ce que l'un des parents, ou les deux sont Français ?

Par **Webangel**, le **14/10/2010** à **16:59**

Non. À vrai dire je ne savais pas que ceci était un site français, je m'en suis rendue compte lorsque j'écrivais mon message.rnrnmerci!